



Avenant contrat à durée indéterminée

Par **amana69**, le **24/10/2008** à **15:31**

Bonjour,

Ma société (TPE) a été vendue dans son intégralité (avec son personnel) et racheter par un grand groupe français.

Les propositions d'avenant de mon contrat de travail actuel (CDI signé en octobre 2007) proposé par mon nouvel employeur ne me conviennent pas tant au niveau rémunération pas assez élevé ainsi que ma nouvelle profession à savoir "technicien formateur" au lieu de "technicien informatique" et le changement de lieu géographique (30Km).

Le dialogue étant rompu je ne souhaite pas intégrer cette nouvelle société.

La conclusion et mon refus de signer cet avenant à mon contrat.

Quels sont mes droits ?

Je serai donc licencié ? Puis je toucher le chômage ?

Quels sont les choix les plus intéressants selon vous ?

En attente d'une réponse, Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression des mes salutations distinguées.

Je suis à votre disponibilité pour tous autres renseignements

Cordialement, Julien